



ACTU SANTE TRAVAIL

N° 17, juin 2017

Sommaire :

Extraits du Journal Officiel de la République Française	2
Extraits du Journal Officiel de l'Union Européenne	4
Jurisprudence	6
Circulaire	6
Recommandations Santé Publique France	7
CISME	7
Recommandation de la Haute Autorité de Santé -HAS -	7
Normes	8
Les questions juridiques de l'ISTNF	8
Le tweet du mois	9
Les brèves	10
Rapports et études	12
Sur le web	13
La boîte à outils	14
Les chiffres en plus	14
Restitutions congrès, séminaires	15
Documents INRS	15
Humour	15

04/05/2017

- [Décret n° 2017-694 du 2 mai 2017](#) relatif à la protection des **travailleurs intervenant sur les systèmes de transport ferroviaire ou guidé et de chemins de fer à crémaillère ou contribuant à leur exploitation.**
- [Décret n° 2017-714 du 2 mai 2017](#) relatif aux **formations visant à améliorer les pratiques du dialogue social** communes aux salariés, aux employeurs, à leurs représentants, aux magistrats judiciaires ou administratifs et aux agents de la fonction publique.
- [Arrêté du 20 avril 2017](#) relatif au **questionnaire de santé exigé pour le renouvellement d'une licence sportive.**

05/05/2017

- [Arrêté du 4 mai 2017](#) relatif au **certificat médical** permettant l'exercice de l'activité de **mannequin.**
- [Arrêté du 2 mai 2017](#) portant homologation du référentiel professionnel de branche élaboré par l'**Union professionnelle des entreprises du commerce à distance (UPECAD)** dans le cadre de la mise en œuvre du **compte personnel de prévention de la pénibilité.**
- [Arrêté du 2 mai 2017](#) portant homologation du référentiel professionnel de branche élaboré par l'**Union nationale des entreprises du paysage (UNEP)** dans le cadre de la mise en œuvre du **compte personnel de prévention de la pénibilité.**

06/05/2017

- [Arrêté du 5 mai 2017](#) modifiant la liste des établissements et des métiers de la construction et de la réparation navales susceptibles d'ouvrir droit à **l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante**
- [Arrêté du 5 mai 2017](#) modifiant la liste des établissements et des métiers de la construction et de la réparation navales susceptibles d'ouvrir droit à **l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante**
- [Arrêté du 5 mai 2017](#) listant les branches où **l'emploi saisonnier** est particulièrement développé

07/05/2017

- [Décret n° 2017-812 du 5 mai 2017](#) révisant et complétant les **tableaux des maladies professionnelles** annexés au livre IV du code de la sécurité sociale.
Ce décret **d'application immédiate** modifie d'abord les paragraphes D (genou) et E (cheville et pied) du tableau n° 57 relatif aux affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail et le tableau n° 79 concernant les lésions chroniques du ménisque à caractère dégénératif. Sont modifiés pour ce tableau le titre du tableau et la désignation de la maladie.
Il crée également deux nouveaux tableaux de maladies professionnelles :
 - ✓ N° 52 bis : « Carcinome hépatocellulaire provoqué par l'exposition au chlorure de vinyle monomère » ;
 - ✓ N° 99 : « Hémopathies provoquées par le 1.3 butadiène et tous les produits en renfermant ».
- [Arrêté du 4 mai 2017](#) relatif à la déclaration auprès des services de l'inspection du travail pour les établissements dans lesquels le **nombre de travailleurs souhaitant prendre habituellement leur repas sur les lieux de travail** est inférieur à vingt-cinq.
- **Référentiels professionnels (pénibilité)**
 - [Arrêté du 2 mai 2017](#) portant homologation du référentiel professionnel de branche élaboré par la **Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E)** dans le cadre de la mise en œuvre du compte personnel de prévention de la pénibilité

- [Arrêté du 2 mai 2017](#) portant homologation du référentiel professionnel de branche élaboré par la **Fédération des services énergie environnement** (FEDENE) dans le cadre de la mise en œuvre du compte personnel de prévention de la pénibilité
- [Arrêté du 2 mai 2017](#) portant homologation du référentiel professionnel de branche élaboré par la **Chambre syndicale de la désinfection, désinsectisation et dératisation** (CS3D) dans le cadre de la mise en œuvre du compte personnel de prévention de la pénibilité
- [Arrêté du 2 mai 2017](#) portant homologation du référentiel professionnel de branche élaboré par l'**Union syndicale des employeurs de la branche de l'aide à domicile** (USB-Domicile) dans le cadre de la mise en œuvre du compte personnel de prévention de la pénibilité
- [Arrêté du 2 mai 2017](#) portant homologation du référentiel professionnel de branche élaboré par l'**Union nationale des entreprises de coiffure** (UNEC) et le Conseil national des entreprises de coiffure (CNEC) dans le cadre de la mise en œuvre du compte personnel de prévention de la pénibilité
- [Arrêté du 2 mai 2017](#) portant homologation du référentiel professionnel de branche élaboré par la **Fédération des entreprises de la beauté** (FEBEA) dans le cadre de la mise en œuvre du compte personnel de prévention de la pénibilité
- [Arrêté du 2 mai 2017](#) portant homologation du référentiel professionnel de branche élaboré par l'**Union sport et cycle** (USC) dans le cadre de la mise en œuvre du compte personnel de prévention de la pénibilité

10/05/2017

- [Décret n° 2017-877 du 6 mai 2017](#) relatif à la définition du travail social.
- [Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017](#) relatif au **repérage de l'amiante avant certaines opérations**.
- [Arrêté du 5 mai 2017](#) modifiant et complétant la liste des établissements de fabrication, flocage et calorifugeage à l'amiante, susceptibles d'ouvrir droit à **l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante**.
- [Arrêté du 5 mai 2017](#) modifiant la liste des établissements et des métiers de la construction et de la réparation navales susceptibles d'ouvrir droit à **l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante**.
- [Arrêté du 5 mai 2017](#) modifiant et complétant la liste des établissements de fabrication, flocage et calorifugeage à l'amiante, susceptibles d'ouvrir droit à **l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante**.
- [Arrêté du 5 mai 2017](#) modifiant la liste des établissements et des métiers de la construction et de la réparation navales susceptibles d'ouvrir droit à **l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante**.
- [Arrêté du 3 mai 2017](#) portant agrément d'organismes habilités à procéder au contrôle de **l'aération et de l'assainissement des locaux de travail**.

11/05/2017

- [Décret n° 2017-1008 du 10 mai 2017](#) portant diverses **dispositions procédurales relatives aux juridictions du travail**. [Ce décret détermine notamment **la procédure suivie devant le conseil de prud'hommes en cas de contestations des éléments de nature médicale ayant justifié les avis du médecin du travail** et organise les modalités de consignation des frais d'expertise].
- [Lire également la note juridique de l'ISTNF.](#)

25/05/2017

- [Décret n° 2017-1079 du 24 mai 2017](#) relatif aux **attributions du ministre du travail**.

27/05/2017

- [Avis](#) relatif à l'extension de deux accords et d'un avenant à un accord conclu dans le cadre de la **convention collective nationale des services de santé au travail**.

02/06/2017

- [Décret n° 2017-1089 du 1er juin 2017](#) relatif à l'entrée en vigueur immédiate d'un arrêté [Entrée en vigueur de l'arrêté du 1er juin 2017 portant dérogation temporaire aux **règles en matière de temps de conduite et de repos pour le transport d'hydrocarbures**].
- [Arrêté du 1er juin 2017](#) portant dérogation temporaire aux règles en matière de **temps de conduite et de repos pour le transport d'hydrocarbures**.

27/04/2017

- [Directive \(UE\) 2017/738 du Conseil du 27 mars 2017](#) modifiant, pour l'adapter au progrès technique, l'annexe II de la directive 2009/48/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la **sécurité des jouets**, en ce qui concerne le **plomb** (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

29/04/2017

- [Règlement d'exécution \(UE\) 2017/753 de la Commission du 28 avril 2017](#) renouvelant l'approbation de la substance active « **cyhalofop-butyl** » conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

28/04/2017

- [Règlement \(UE\) 2017/735 de la Commission du 14 février 2017](#) modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique, l'annexe du règlement (CE) n° 440/2008 établissant des méthodes d'essai conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (**REACH**) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

04/05/2017

- [Règlement \(UE\) 2017/771 de la Commission du 3 mai 2017](#) portant modification du règlement (CE) n° 152/2009 en ce qui concerne les **méthodes de détermination des teneurs en dioxines et en polychlorobiphényles** (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).
- [Directive \(UE\) 2017/774 de la Commission du 3 mai 2017](#) modifiant, aux fins de l'adoption de valeurs limites spécifiques pour les substances chimiques utilisées dans les jouets, l'annexe II, appendice C, de la directive 2009/48/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la **sécurité des jouets en ce qui concerne le phénol** (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

05/05/2017

- [Règlement \(UE\) 2017/776 de la Commission du 4 mai 2017](#) modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique et scientifique, le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la **classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges** (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

18/05/2017

- [Règlement d'exécution \(UE\) 2017/840 de la Commission du 17 mai 2017](#) portant non-approbation de la substance active orthosulfamuron, conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE.)
- [Règlement d'exécution \(UE\) 2017/841 de la Commission du 17 mai 2017](#) modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 en ce qui concerne la prolongation de la période d'**approbation des substances actives** «alpha-cyperméthrine», «Ampelomyces quisqualis – souche AQ 10», «bénalaxyl», «bentazone», «bifénazate», «bromoxynil», «carfentrazone éthyl», «chlorprophame», «cyazofamide», «desméthiphame», «diquat», «DPX KE 459 (flupyrsulfuron-méthyle)», «étoxazole», «famoxadone», «fénamidone», «flumioxazine», «foramsulfuron», «Gliocladium catenulatum – souche J1446», «imazamox», «imazosulfuron», «isoxaflutole», «laminarine», «métalaxyl-M», «méthoxyfénoside», «milbémectine», «oxasulfuron», «pendiméthaline», «phenméthiphame», «pymétrozine», «S-métolachlore» et «trifloxystrobine» (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE.)

- [Règlement d'exécution \(UE\) 2017/842 de la Commission du 17 mai 2017](#) renouvelant l'approbation de la **substance active à faible risque Coniothyrium minitans souche CON/M/91-08**, conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)
- [Règlement d'exécution \(UE\) 2017/843 de la Commission du 17 mai 2017](#) portant approbation de la **substance active Beauveria bassiana, souche NPP11B005**, conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE.)

24/05/2017

- [Règlement \(UE\) 2017/852 du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2017](#) relatif au **mercure** et abrogeant le règlement (CE) n° 1102/2008 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) L137/21p.

01/06/2017

- [Résumé des décisions de la Commission européenne](#) relatives aux autorisations de mise sur le marché en vue de l'utilisation et/ou aux autorisations d'utilisation de substances énumérées à l'annexe XIV du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (**REACH**) [publié conformément à l'article 64, paragraphe 9, du règlement (CE) n° 1907/2006] (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE.)

02/06/2017

- [Décision \(UE\) 2017/939 du Conseil du 11 mai 2017](#) relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, de la convention de Minamata sur le **mercure**.

07/06/2017

- [Résumé des décisions de la Commission européenne](#) relatives aux autorisations de mise sur le marché en vue de l'utilisation et/ou aux autorisations d'utilisation de substances énumérées à l'annexe XIV du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (**REACH**) [Publié conformément à l'article 64, paragraphe 9, du règlement (CE) n° 1907/2006] (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

Jurisprudence

Pied écrasé - L'entreprise condamnée pour blessures involontaires : Un gardien faisant sa ronde dans des ateliers a le pied écrasé par un chariot automoteur de manutention et doit être amputé. La société qui l'emploie est condamnée pour blessures involontaires. Elle a omis de fournir des équipements de protection à la victime, notamment des chaussures de sécurité, et n'a pas mis en place des mesures d'organisation comme par exemple la pose d'un miroir aux endroits manquant de visibilité. *OPPBT le 02/05/2017.*

- [Lire l'arrêt Cour de Cassation Chambre Criminelle n° 16-81346](#) du 07/03/2017

Exemple de faute caractérisée : utilisation d'une machine non conforme aux normes de sécurité. En ne s'assurant pas de la conformité des machines et de la mise en place des protections, le directeur de l'usine a commis une violation manifestement délibérée de l'obligation de sécurité. Les manquements relevés étaient contraires à un certain nombre de dispositions du code du travail. Le nombre des dispositions méconnues était donc important, à tel point que les juges du fond ont pu parler de « manquement grossier à la prudence », et que c'est sur le fondement d'une faute de violation manifestement délibérée d'une l'obligation particulière de sécurité que le directeur avait été condamné. *Editions Législatives le 05/05/2017.*

- [Cass . crim. 19 avr. 2017, n° 16-81.395](#)

Refuser de transmettre des documents à l'inspecteur du travail peut constituer un délit :

Editions Législatives le 10/05/2017.

- [Lire l'arrêt Cour de Cassation Chambre Criminelle n° 16-81793](#) du 25/04/2017

Aptitude avec réserves - La mise en œuvre d'une clause de mobilité est admise : Pour tenir compte des réserves émises par le médecin du travail quant à l'aptitude du salarié à réintégrer son poste après un arrêt de travail, l'employeur peut mettre en œuvre une clause de mobilité sans risque de tomber sous le coup d'une accusation de discrimination. C'est ce qu'admet la Cour de cassation en refusant de qualifier de discriminatoire le licenciement prononcé en raison du refus de mutation sur un poste compatible avec l'avis du médecin du travail. *Liaisons Sociales le 16/05/2017.*

- [Lire l'arrêt Cour de Cassation Chambre Sociale n° 14-29089](#) du 26/04/2017

Les tâches confiées à des stagiaires ne constituent pas un poste « disponible » de reclassement pour un salarié inapte : Dans un arrêt publié du 11 mai 2017, la Cour de cassation précise, pour la première fois, nous semble-t-il, que l'ensemble des tâches confiées à des stagiaires, qui ne sont pas d'ailleurs salariés de l'entreprise, mais qui suivent une formation au sein de celle-ci, ne constituent pas un poste disponible pour le reclassement d'un salarié déclaré inapte. Et, ce, même si ces tâches confiées aux stagiaires sont compatibles avec l'avis médical. *istnf.fr le 26/05/2017.*

- [Lire l'analyse juridique de cet arrêt par l'équipe de l'ISTNF.](#)

Circulaire

24/05/2017

- [Instruction ministérielle N° DGS/VSS2/DGOS/DGCS/DGT/DGSCGC/2017/136 du 24 mai 2017](#) relative au Plan National Canicule 2017 : La présente instruction introduit le Plan National Canicule 2017 (PNC 2017). Elle précise les objectifs, les différents niveaux du PNC 2017 et les mesures de gestion qui s'y rapportent ainsi que le rôle des différents partenaires. Elle reconduit à l'identique le fond du dispositif de 2016.
- [Le plan national canicule 2017](#) : (Voir en particulier en annexe : Fiche 1 Communication - Fiche 5 Travailleurs - Fiches 8 à 11 Niveaux d'alerte 1 à 4).

Recommandations Santé Publique France

Recommandations sanitaires pour les voyageurs, 2017 (à l'attention des professionnels de santé) : Ces recommandations ont été élaborées par le Comité des maladies liées aux voyages et des maladies d'importation (CMVI) et approuvées par le Haut Conseil de la santé publique (HCSP). *Santé publique France, le 06/06/2017, 61 pages.*

- [Télécharger la recommandation.](#)

CISME

CISME - Journée médecins-relais 2017 : les supports de présentation disponibles. Initié en 2012 et réunissant de plus en plus de Services, le réseau des médecins-relais du Cisme a participé ce 1er juin 2017 à une nouvelle réunion d'information à Paris. Les supports des différentes présentations peuvent à présent être téléchargés sur le site du Cisme. A noter qu'une restitution sera proposée dans les IM de juillet-août. Au sommaire :

- Présentation des chiffres clés de la branche
- Communication sur les nouveaux textes en 2017
- Organisation de l'activité de l'équipe pluridisciplinaire
- Présentation des nouveaux outils disponibles dans les systèmes d'information
- [Consulter les supports.](#)

Recommandation de la Haute Autorité de Santé -HAS -

Repérage et prise en charge cliniques du syndrome d'épuisement professionnel ou burnout : Les objectifs de cette fiche mémo sont de définir le syndrome d'épuisement professionnel ou burnout, d'améliorer son repérage et sa prise en charge, ainsi que l'accompagnement des patients lors de leur retour au travail. Ces recommandations se limitent au volet clinique du thème : l'action sur le milieu et l'organisation du travail est exclue du champ de ces recommandations. Elle est néanmoins indispensable dans une démarche de prévention du burnout. *HAS, mai 2017.*

- [Repérage et prise en charge cliniques du syndrome d'épuisement professionnel ou burnout - Fiche Mémo](#)
- [Repérage et prise en charge cliniques du syndrome d'épuisement professionnel ou burnout - Rapport d'élaboration](#)

Pour en savoir plus :

- [Le syndrome d'épuisement professionnel ou burnout: mieux comprendre pour mieux agir.](#)
- [Le burnout - Académie nationale de médecine. Paris: ANM; 2016](#)
- [Établissements de santé, risques psychosociaux des personnels médicaux : recommandations pour une meilleur prise en charge.](#)
- [Commission des affaires sociales. Rapport de la mission d'information relative au syndrome d'épuisement professionnel \(ou burnout\)](#)

Normes

Deux nouvelles normes internationales, les normes ISO 16637 et ISO 16639, relatives aux rayonnements ionisants susceptibles d'exposer les salariés des Services de médecine nucléaire et des installations nucléaires de base (INB) ont été publiées par l'AFNOR.

- La norme ISO 16637 fixe les exigences minimales à mettre en œuvre dans les programmes de surveillance professionnelle des travailleurs exposés dans les Services de médecine nucléaire,
- La norme ISO 16639 précise les aspects techniques de la surveillance, en termes de concentration, des activités radioactives dans l'air dans les espaces de travail des installations nucléaires.

Retrouver les documents sur le site de l'AFNOR : [ISO 16637](#), [ISO 16639](#).

Les questions juridiques de l'ISTNF

Le médecin du travail peut-il statuer sur l'inaptitude d'un travailleur handicapé, usager d'un ESAT ? Juridiquement, l'ESAT n'est pas une entreprise mais un établissement de soutien médico-social et éducatif. Le travailleur handicapé accueilli a par conséquent un statut d'usager de cet établissement. Il ne peut pas être assimilé à un salarié de droit commun soumis aux dispositions du Code du travail et ne dispose donc pas de contrat de travail avec l'ESAT. Cependant, les ESAT doivent répondre aux conditions d'hygiène et de sécurité prévues par les articles L. 4111-1 et suivants du Code du travail et sont donc soumis aux règles de la médecine du travail. *ISTNF le 05/05/2017.*

- [Lire l'analyse juridique de l'ISTNF.](#)

Comment l'employeur peut-il satisfaire à ses obligations en matière de prévention des RPS ? Conformément à l'article L. 1152-1 du Code du travail, aucun salarié ne doit subir des agissements répétés de harcèlement moral qui ont pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel. *ISTNF le 26/05/2017.*

- [Lire l'analyse juridique de l'ISTNF.](#)

L'apprenti en arrêt de travail peut-il continuer à suivre les cours au CFA ? : Dès lors que l'état de santé le justifie, le médecin traitant peut prescrire un arrêt de travail. Cet arrêt de travail doit être envoyé à l'employeur dans les 48 heures pour justifier l'absence au poste de travail (article L. 1226-1 du Code du travail). *ISTNF le 02/06/2017.*

- [Lire l'analyse juridique de l'ISTNF.](#)
-

Le tweet du mois



Née le 31 mars 1955, Muriel Pénicaut, nommée ministre du Travail le 17 mai 2017 dans le gouvernement Édouard Philippe, est issue de la société civile. A 21 ans, diplômée d'histoire et de sciences de l'éducation à l'université de Nanterre et après avoir passé un an au Canada pour étudier les pédagogies pour les enfants des milieux défavorisés, Muriel Pénicaut, originaire de région parisienne, a commencé sa carrière comme administratrice territoriale en étant responsable pédagogique dans le futur Centre national de la fonction publique territoriale. De 1985 à 2002 elle a occupé divers postes de direction au ministère du Travail et a été Conseillère pour la formation auprès du Ministre Martine Aubry de 1991 à 1993.

Pour en savoir plus :

- [Consultez l'article du Parisien de mars 2017](#)
- [Consultez l'article de BPI France de juillet 2016](#)

On en parle : Médecine du travail, une spécialité à revaloriser : Recherche médecins du travail désespérément ! Le secteur souffre toujours d'une grave pénurie, en raison notamment d'une image assez négative et d'un manque de reconnaissance de la discipline. *Remede.org le 02/05/2017.*

- [Lire l'article.](#)

Contestation des avis d'inaptitude : Un nouveau décret d'application de la loi Travail concernant la réforme de la médecine du travail devrait voir le jour avant cet été. La loi Travail a modifié les règles qui s'appliquent aux contestations des avis d'inaptitude : le recours devant l'inspecteur du travail (en vigueur jusqu'au 1er janvier 2017) a été remplacé par un recours en référé devant le conseil des prud'hommes, afin que ce dernier désigne un médecin-expert inscrit près de la cour d'appel. L'article 6 du projet complète la procédure de contestation des avis d'inaptitude du médecin du travail. *Actuel-RH, le 03/05/2017.*

- [Lire l'article](#)
- [Lire le projet de décret.](#)

Où en est-on du projet de norme ISO 45001 ? Selon Eurogip, la 2e enquête sur le projet de norme internationale ISO 45001 « Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail - Exigences et lignes directrices » sera lancée le 19 mai 2017. L'enquête sera clôturée le 13 juillet 2017. La publication de la norme est attendue pour le premier semestre 2018. Cette norme devrait aider les entreprises à identifier les dangers et à évaluer les risques professionnels par rapport à leurs activités. L'ISO 45001 met l'accent sur l'évaluation de la performance en santé et sécurité au travail ainsi que sur la recherche des moyens pour l'améliorer. L'entreprise qui l'utilisera devra donc mettre en place des tableaux de bord et indicateurs *Editions législatives, le 03/05/2017.*

Abattoir : "Des hommes tuent pour nous et ça nous dérange". Olivia Mokiejewski, journaliste spécialisée dans l'environnement, alerte sur la condition des ouvriers de l'agroalimentaire dans "Le Peuple des abattoirs". *Le Point, 09/05/2017.*

- [Lire l'article](#)

Accompagnement des salariés touchés par le cancer : L'Institut national du cancer et une dizaine d'entreprises et collectivités ont signé le 17 mai la charte des 11 engagements « Cancer et Emploi ». Ces organismes marquent ainsi leur volonté de s'investir de façon opérationnelle dans l'amélioration de l'accompagnement au maintien et au retour en emploi des salariés touchés par un cancer, ainsi que dans la promotion de la santé. *INCa le 18/05/2017.*

- [Lire l'article.](#)
- [Lire la charte.](#)

Grippe, les pharmaciens peuvent vacciner : Depuis le 12 mai dernier, les pharmaciens de Nouvelle Aquitaine peuvent vacciner les patients contre la grippe. Une mesure inscrite dans la dernière loi de finance de la sécurité sociale. Le pharmacien devra déterminer les contre-indications éventuelles avant de réaliser la vaccination. L'expérimentation est prévue pour une durée de trois ans. *Le Populaire du centre le 19/05/2017.*

Pénibilité des salariés intérimaires : une collaboration indispensable entre entreprise utilisatrice et entreprise de travail temporaire. Le dispositif pénibilité mis en place par la loi du 20 janvier 2014 connaît quelques difficultés d'application au sein des entreprises en raison notamment de son caractère complexe et novateur. Ces difficultés sont d'autant plus renforcées dans le milieu de l'intérim où plusieurs acteurs entrent en jeu afin de répondre à des obligations encore plus spécifiques. Entreprise de travail temporaire (ETT) et entreprise utilisatrice (EU) doivent alors concourir ensemble à la déclaration de la pénibilité des salariés intérimaires. *Editions Tissot, le 22/05/2017.*

- [Lire l'article.](#)

L'adaptation du poste de travail de quelqu'un qui souffre d'un trouble auditif ne se résume pas au port d'une prothèse : Nathalie CHEROT-KORNOBIS, médecin du travail, praticien hospitalier, Unité de pathologie professionnelle et environnement, CHRU Lille, spécialiste des troubles de l'audition, précise le

sujet des acouphènes, explique son rôle dans la prise en charge des pathologies et expose le déroulé de la journée d'études qui sera organisée sur ce thème, à Lille, [le 26 juin, dans le cadre des Septentrionales](#). *istnf.fr le 23/05/2017.*

- [Lire l'entretien](#)

Risques psychosociaux : les entreprises sous-estiment leurs obligations légales. De nombreux dirigeants de TPE et PME ne prennent pas assez au sérieux le sujet, jouant sans le savoir avec le feu. Il n'existe pas de définition en bonne et due forme des risques psychosociaux (RPS) dans le code du travail d'où peut-être le sentiment qui prédomine, chez de nombreux dirigeants de TPE ou PME, que le sujet reste nébuleux et concerne surtout les grandes entreprises... *L'express le 31/05/2017.*

- [Lire l'article](#)

Produits chimiques : les mélanges doivent tous être étiquetés selon le règlement CLP, et les FDS être à jour. À partir du 1er juin 2017, tous les produits chimiques présents sur le marché, sans exception, qu'il s'agisse de substances ou de mélanges, doivent être étiquetés conformément au règlement CLP (Classification, Labelling and Packaging). Ils doivent comporter les pictogrammes en losange, noirs sur fond blanc avec un liseré rouge. Les anciens pictogrammes peuvent encore être rencontrés dans les entreprises, si les produits ont été achetés avant le 1er juin 2017. Il n'est pas nécessaire de les réétiqueter ; ils peuvent être utilisés jusqu'à épuisement des stocks. *INRS, juin 2017.*

- Pour en savoir plus, faites le [quiz](#) proposé par l'INRS.

Travailleurs intérimaires : quel suivi ? Depuis le 1er janvier 2017, les modalités de surveillance de l'état de santé des travailleurs ont évolué. Le site [presanse.org](#) expose les nouvelles règles applicables pour ce public. Les intérimaires bénéficient du même suivi, avec tout de même quelques spécificités adaptées à leur statut particulier (enchaînement de contrats, souvent de courte durée). *Présanse, juin 2017.*

- [Lire l'article.](#)

Industrie de la construction : 3 moyens pour travailler en hauteur, en sécurité : L'institut canadien fait la promotion de trois formules pour travailler en hauteur en sécurité : systèmes de corde d'assurance horizontale, systèmes individuels d'arrêt de chute, garde-corps. *IRSST le 01/06/2017.*

- [Lire l'article.](#)

Rapports et études

Les lombalgies au travail : Le mal de dos augmente selon un rapport de l'Assurance Maladie – Risques professionnels. Les lombalgies représentent aujourd'hui 20 % des accidents du travail. Le nombre des lombalgies d'origine professionnelle ne diminue pas depuis dix ans en dépit de la baisse de la sinistralité. Elles coûtent près d'un milliard d'euros par an, soit l'équivalent du coût des autres troubles musculosquelettiques. Certains secteurs d'activité présentent un sur-risque en matière de lombalgie, comme les métiers d'aide et de soins à la personne et les activités logistiques. *INRS, janvier 2017, 16 pages.*

- [Consulter l'étude.](#)

Evrest résultats n°11 : Fin 2015, le secteur Hébergement-Restauration comptait un peu plus d'un million de salariés, soit 4% de la population salariée nationale. Les salariés de ce secteur, interrogés dans Evrest, forment une population jeune, mixte, et composée d'une majorité d'employés. Leurs contraintes sont multiples (horaires, contraintes physiques, ...) et varient selon l'âge des salariés. *EVREST, avril 2017, 2 pages.*

- [Lire EVREST Résultat n° 11.](#)

L'inaptitude à travers les parcours de salariés licenciés, gestion des alertes, maintien dans l'emploi, quelles leçons en tirer ? : Chaque année en France, plus d'un million de salariés sont concernés par des avis de restrictions d'aptitude et des demandes d'aménagement de poste, notifiés par les médecins du travail. L'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications d'Unifaf – en partenariat avec Chorum – a mené une étude afin de mieux comprendre l'inaptitude médicale et ses conséquences. Elle a été conduite en juillet 2015 au sein de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale privée à but non lucratif, par entretiens téléphoniques auprès de 40 personnes dont la situation a abouti à un licenciement suite à une inaptitude déclarée. *Chorum, avril 2017, 52 pages.*

- [Lire l'étude.](#)

Risque routier : MMA publie les résultats d'une étude sur le risque routier dans les TPE/PME. Alors que démarre la 1^{re} édition des Journées de la sécurité routière au travail, MMA a interrogé les dirigeants de TPE/PME sur leur connaissance du risque routier dans l'entreprise, mais également sur leur responsabilité face à celui-ci et sur la mise en application de la mesure obligeant les employeurs à désigner les salariés qui ont commis une infraction sur la route à bord d'un véhicule de société. *Sécurité routière le 11/05/2017.*

- [Lire l'article](#)
- [Télécharger l'étude](#)

Etat de santé de la population en France : rapport 2017. Santé publique France et la Drees publient la 7^e édition du rapport Etat de santé de la population en France. L'édition 2017 accorde une place importante aux données régionales et infrarégionales, et une attention particulière a été portée à la description des inégalités sociales de santé sur le plan social et territorial. Une partie du rapport concerne la santé au travail. La fréquence des accidents du travail, a fortement diminué entre 2009 et 2012, en partie du fait de la crise économique. Avec les malaises et les morts subites, les accidents liés à un véhicule et les chutes de hauteur sont les principales causes de mortalité au travail. *istnf.fr le 16/05/2017*

- [Lisez l'information sur le site invs.santepubliquefrance.fr](http://invs.santepubliquefrance.fr)

Une enquête révèle l'étendue de la souffrance des infirmiers et aides-soignants en Limousin : Le mal-être des infirmiers et aides-soignants est un fait bien connu. Mais l'étude d'ampleur menée par l'observatoire régional de la santé (ORS) du Limousin permet d'en avoir une

idée plus précise. Cette étude est le 3^{ème} volet de l'enquête et ne sera publiée sur le site de l'ORS qu'une fois terminée. *Le populaire du Centre le 31/05/2017.*

- [Lire l'article](#)

Dispositif national de surveillance des mésothéliomes intégrant la surveillance de leurs expositions - État des lieux des systèmes, enjeux de surveillance et recommandations. Ce rapport présente le travail d'un groupe d'experts piloté par Santé publique France, en collaboration avec l'Institut national du cancer (INCa). Sur la base d'un état des lieux des systèmes et après avoir défini les enjeux de surveillance pour les prochaines années, le groupe recommande la mise en place d'un dispositif national de surveillance des mésothéliomes et de leurs expositions intégrant la surveillance médico-sociale (DNSM). *Santé Publique France-InVS, INCa, mai 05/2017.*

- [Télécharger le rapport](#) - 187 pages
- [Télécharger la synthèse](#) - 12 pages

Sur le web

Pénibilité : La CFDT propose une application en ligne permettant d'évaluer son exposition aux 10 facteurs de pénibilité prévus par la loi. Ce test a pour objectif de poser en une vingtaine de questions un prédiagnostic de pénibilité. Les questions illustrées de pictogrammes permettent d'explorer les conditions de travail, les contraintes physiques, les horaires et d'évaluer ainsi si vous êtes potentiellement concernés par l'un des dix facteurs de pénibilité définis par la loi pour la prévention de la pénibilité. *CFDT, mai 2017.*

- [En savoir plus et faire le test.](#)

Fonction publique : un site web dédié aux maladies chroniques. La Mutuelle Nationale Territoriale vient de lancer un mini-site web dans le cadre de son projet de sensibilisation « maladies chroniques et emploi » dans la fonction publique territoriale. Cet e-guide comporte une vidéo qui reprend les messages clés du guide et peut être vue chapitre par chapitre. De nombreuses fonctionnalités sont également disponibles : partage d'information sur les réseaux sociaux, mise à disposition de documents téléchargeables, liens utiles vers des ressources en ligne, recherche par mots clés... *MNT, avril 2017.*

- Découvrez l'[e-guide](#)

Travailler sans douleur : Gros plan sur les ateliers ou les entreprises qui repensent leurs locaux pour que leurs salariés souffrent moins physiquement. *France Info, le 9 mai 2017 - JT 13h.*

- [Voir l'extrait du JT.](#)

Plan National Canicule : Le PNC 2017 est accessible sur le site Internet du ministère chargé de la santé, à l'adresse : <http://www.sante.gouv.fr> (accès par dossiers « canicule et chaleurs extrêmes ») et sur le portail Internet des ARS à l'adresse : <http://www.ars.sante.fr>.

BTP : D-clic Prévention, une collection de modules e-learning sur les essentiels de la prévention. L'OPPBT lance D-clic Prévention, une collection de modules e-learning. Ce tout nouveau service, gratuit, permet à tous les professionnels du BTP, de l'opérateur à l'encadrement, d'acquérir les savoirs essentiels en prévention en 15 minutes. *OPPBT, le 29/05/2017.*

- [Consulter le site OPPBT pour en savoir plus.](#)

Amiante : A la suite de la parution du décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, le Ministère du Travail a mis à jour sur son site le dossier consacré à l'amiante le 15/05/2017.

- [Consulter la page dédiée](#) sur le site du Ministère du travail.

La boîte à outils

BTP - Prév'enjeux : Parce qu'il est plus efficace de parler de la sécurité et de la prévention avec les équipes de terrain (ouvriers, compagnons, apprentis) au plus près du chantier, l'OPPBTB propose aux entreprises un jeu prêt à l'emploi pour créer l'échange. Très simple à animer et à organiser pour un artisan, un chef de chantier, un conducteur de travaux ou un préventeur, il repose sur des questions de prévention sur différents thèmes : TMS, bruit, manutention manuelle, travaux en hauteur... Il se présente sous une forme ludique illustrée par des dessins de bandes dessinées. *OPPBTB, mai 2017.*

- [Accéder au kit complet.](#)

Journée mondiale sans tabac : 3 vidéos pour mieux comprendre les méfaits du tabac, 1er facteur de risque de cancer. Chaque année en France, le tabac est responsable de 73 000 décès dont 45 000 décès par cancer. A l'occasion de la journée mondiale sans tabac, l'Institut national du cancer revient sur les risques de cancer encourus par la consommation de tabac, et rappelle qu'il n'est jamais trop tard pour arrêter. *INCa le 30/05/2017.*

- [Lire l'article](#)
- [Regarder les vidéos sur Youtube.](#)
- [Télécharger l'infographie.](#)

BTP - Guide amiante à l'attention des médecins du travail et des équipes pluridisciplinaires - Rôle et responsabilités. Depuis 2012, l'évolution des textes réglementaires en matière d'amiante a beaucoup complexifié les missions et les obligations des médecins du travail, celles des équipes pluridisciplinaires, des préventeurs institutionnels et des entreprises. C'est pourquoi l'APST, le SiST BTP et l'OPPBTB se sont associés pour coproduire un ouvrage destiné à tous ceux qui, quotidiennement, doivent éclairer et conseiller les entreprises sur les problématiques liées à l'amiante.

Prévention BTP, le 08/06/2017, 167 pages.

- [Lire l'article](#)
- [Télécharger le guide](#)

MAVImplant – Restauration : Un outil conçu par l'INRS en partenariat avec CCI France pour aider les restaurateurs à aménager leurs locaux de travail. Baptisé MAVImplant – Restauration, cet outil a été conçu pour aider les porteurs de projet à intégrer en amont les bonnes pratiques en matière de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail, d'hygiène et d'accessibilité. *INRS le 01/06/2017.*

- [Télécharger le communiqué de presse.](#)

Bruit - Utiliser des outils moins bruyants : Assurance Maladie-Risques Professionnels Languedoc Roussillon - Carsat Languedoc Roussillon - 04/2017.

- [Télécharger la fiche](#)

Les chiffres en plus

Souffrance au travail : "on est gérés comme des ressources et pas comme des humains". Selon une étude publiée par une complémentaire santé, l'engagement des salariés au travail diminue depuis 2009. 1 salarié sur 5 estime ne faire que de la présence au travail et 40% d'entre eux souffrent d'un manque de reconnaissance. *BFM/TV, le 01/05/2017.*

- [Lire l'article.](#)

Restitutions congrès, séminaires

Restitution de la réunion SMT Dauphiné-Savoie du 17 mars 2017 : Présentation du programme de la journée : Moderniser la médecine du travail : Loi « travail » du 9 août 2016 et présentation des recommandations SFMT Surveillance médico professionnelle du risque lombaire pour les travailleurs exposés à la manutention de charges

- [Consulter les diaporamas.](#)

Les actes des Débats d'EUROGIP 2017 : Retrouvez l'essentiel de la conférence qu'EUROGIP a organisée le 2 mars 2017 sur le thème " La santé-sécurité au travail, un levier de performance pour l'entreprise" dans les actes qui reprennent sous forme de dialogue l'ensemble des interventions présentées lors des différentes tables rondes :

- Introduction
- Quel lien entre santé-sécurité au travail (SST) et performance ?
- Impact économique de la SST : les analyses internationales, européennes et française
- Retours d'expérience : les témoignages des entreprises et des préventeurs
- Points de vue et orientations des partenaires sociaux européens
- Conclusion

[Lisez l'information sur le site eurogip.fr](#)

Documents INRS

Nouveautés :

- [ED 6283](#) : Dépliant Vibrations plein le dos. Conducteurs d'engins mobiles - Engins de chantier, de manutention et d'entretien, véhicules de transports en commun et de marchandises...
- [ED 4219](#) : Soudage par résistance - Champs électromagnétiques (version numérique uniquement)
- [CC 18](#) : Evaluer les interventions de prévention des RPS-TMS - Guide à l'usage des intervenants avec [le document d'évaluation de l'intervention](#). (Version numérique uniquement)

Abandon :

- ED 721 : Les adhésifs
- ED 785 : Champs électriques, champs magnétiques, ondes électromagnétiques
- ED 864 : Vibrations, plein le dos. Conducteurs d'engins mobiles (remplacé par [ED 6283](#))
- ED 968 : Conception des usines d'épuration des eaux résiduaires
- ED 4081 : Prévention des TMS : dépistage, démarche ergonomique, outil de repérage et d'évaluation des gestes (OREGE) - Outil de référence
- ED 4082 : Prévention des TMS : dépistage, démarche ergonomique, outil de repérage et d'évaluation des gestes (OREGE) - Support d'application
- ED 6044 : La maladie de Lyme. Comment se protéger ?

Info INRS : L'INRS publie un document sur [le lien entre prévention des risques professionnels et performance dans l'entreprise](#). Celui-ci explique comment évaluer les gains de la prévention en entreprise en présentant les différentes approches méthodologiques qui coexistent autour de ce thème.

Humour

Vous reprendrez bien un peu de chouquettes !! Comme bien souvent en entreprise, la chouquette est non seulement une pâtisserie constellée de petits cristaux blancs, mais également un message subliminal. Derrière le caractère décontracté de ce nouveau rituel, on voit se dessiner un rappel à la fonction nourricière de la hiérarchie. Mais, la chouquette désintéressée existe encore !!

- [Lire l'article.](#)